

Epreuves de français en première générale

Epreuve orale : Préparation : 30 minutes

Passage : 20 minutes

Coefficient : 5

Préparation

1. Le candidat présente à l'examineur le **descriptif des lectures et activités** réalisées au cours de l'année de première.

Ce descriptif mentionne :

- les **quatre œuvres intégrales** étudiées en classe, les **parcours** qui leur sont associés, les œuvres proposées en **lecture cursive** et éventuellement les activités menées par le professeur. (Etude de tableaux, visites de musées ou d'expositions, films, conférences...)
 - les **20 à 24 passages** qui ont fait l'objet d'une lecture linéaire en classe : trois par œuvre intégrale et au moins deux dans chaque parcours associé.
 - **l'œuvre choisie par le candidat** pour la deuxième partie de l'épreuve. Il peut s'agir d'une des quatre œuvres intégrales ou d'une lecture cursive obligatoire.
2. L'examineur indique au candidat :
 - celui des 24 textes du descriptif sur lequel portera l'examen. Il peut redécouper le passage si le texte fait plus de **20 lignes**.
 - la question de grammaire liée au texte retenu.
 3. Le candidat dispose alors d'une demi-heure pour préparer son oral.

Passage

→ La **première partie** de l'oral dure **12 minutes** et est notée sur **12 points**.

- **Brève situation du texte** au sein de l'œuvre intégrale ou du parcours associé et **lecture expressive du passage : 2 points**
- **Explication linéaire du texte : 8 points**
- **Question de grammaire : 2 points**

→ La **seconde partie** de l'oral dure **8 minutes** et est notée sur **8 points**.

- Le candidat **présente brièvement l'œuvre qu'il a choisie** et qui est indiquée dans le descriptif.
- L'examineur **s'entretient** avec le candidat à partir de cette présentation et évalue les capacités de l'élève à échanger, à nuancer, à étoffer sa réflexion et à défendre son point de vue en se fondant sur la connaissance de l'œuvre. Est également évaluée la capacité du candidat à **établir des liens** entre la lecture littéraire et les autres champs du savoir.

Epreuve écrite : Durée : 4 heures

Coefficient : 5

L'élève a le **choix** entre deux types de travaux d'écriture, liés aux objets d'étude du programme.

1. Le commentaire

Il porte sur un **texte littéraire**. Le candidat **compose** un devoir qui présente **de manière organisée** ce qu'il a retenu de sa lecture et justifie par des **analyses précises** son interprétation et ses jugements personnels. Le texte proposé pour le commentaire n'est pas extrait des œuvres au programme. Cette production écrite est notée sur 20.

2. La dissertation

Elle consiste à conduire une **réflexion personnelle organisée sur une question littéraire** portant sur l'une des œuvres et sur le parcours associé figurant dans le programme d'œuvres. Le candidat **choisit l'un des trois sujets** de dissertation, chacun étant en rapport avec l'une des œuvres du programme et son parcours associé. Pour développer son argumentation, le candidat s'appuie sur sa **connaissance de l'œuvre et des textes étudiés** dans le cadre de l'objet d'étude concerné, ainsi que sur **ses lectures et sa culture personnelles**. Cette production écrite est notée sur 20.